

Saison 2025 – 2026

Commission Organisation des Compétitions
36 rue Emeriau - BL5/Boîte 37 – 75015 Paris

5875000.coc@ffhandball.net

Tel : 01 45 78 87 81



Compte rendu de la commission Sportive

PV n°8

Réunion du 20/05/2026.

Présent(e)s : Théo Bréant, Denis Chauveau, François Chaudun, Lydia Mourad, Quentin Saintot

Excusé(e)s : Mathilde Varoquier

Invité(e)s : Valérie Jacob

CHAMPIONNAT CORPOS

Pénalité Sportive & Financière | Forfait isolé | RG FFHB 104.2

09/05/2026	UNIQUE	Licorne HBC	Rondelle HBC	Licorne HBC
------------	--------	-------------	--------------	--------------------

*Amende minorée : Forfait prévenue dans GH le lundi 04/05 à 11h15

Theo Breant
Président de la COC 75¹



¹ Les membres de la COC présents et concernés par une quelconque décision sur le présent PV n'ont pas pris part aux débats.

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen de Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue Ile de France, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par mail (5800000.crl@ffhandball.net) ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception par cette commission. Cette réclamation doit être accompagnée du justificatif du virement bancaire correspondant aux droits de consignation fixés dans le MEMENTO FINANCIER, conformément au Guide financier (point 1.5) de la FFHandball.